

Gouvernance du bassin versant de la rivière des Outaouais: Le bien-fondé d'un Conseil de bassin

Document de discussion*

Mars 2017

^{*}This document is also available in English.

Table des matières

Résumé	1
Rétroaction	2
Introduction	3
Contexte	4
La gestion de l'eau dans le bassin versant de la rivière des Outaouais : une division des	
responsabilités déconcertante	5
Les Premières Nations et les Métis	5
Les gouvernements	6
Les ententes et les organismes régionaux	7
Le secteur privé	8
Les failles de la gestion actuelle de l'eau : la démonstration du besoin de changement	9
Vers une gouvernance de l'eau efficace : idées utiles	11
Les pratiques exemplaires émergeantes	12
Comparaison des modèles de gouvernance par bassin versant	13
Impact collectif	14
Améliorer la gouvernance du bassin versant de la rivière des Outaouais : jalons	17
Recommandations	19
Conclusion	25
Annexe A – La Déclaration de Gatineau	A
Annexe B – Membres fondateurs du Comité directeur	B
Annexe C – Comparaison des modèles canadiens de gouvernance, par bassin versant	C

Résumé

À ce jour, nous avons «géré» la rivière des Outaouais et ses affluents au moyen de lois fragmentaires. Dans ce cadre, nous nous débattons avec des problèmes importants et apparemment insolubles, comme les rejets continus d'eaux usées non traitées dans l'eau où nous nous baignons et de laquelle nous buvons, comme les proliférations d'algues toxiques dues à la charge régionale en éléments nutritifs et comme le déclin abrupt de certaines populations de poissons indigènes et d'autres espèces aquatiques. Le mouvement grandissant d'intérêt et le sentiment d'urgence présent actuellement suggèrent qu'il est maintenant temps de s'attaquer aux problèmes courants du bassin versant de la rivière des Outaouais.

Sentinelle de la rivière des Outaouais présente ce document dans le but d'amorcer une discussion sur les façons dont nous pouvons travailler ensemble pour protéger l'eau que l'on partage et pour soutenir des collectivités résilientes. Ce document 1) caractérise brièvement la rivière des Outaouais, 2) fournit des informations fondées sur l'expérience régionale, les meilleures pratiques émergentes, les modèles alternatifs de gouvernance de l'eau et une initiative sociale connue sous le nom d'impact collectif, 3) résume les mesures prises à ce jour et 4) propose une voie à suivre.

Dans un esprit de la collaboration et dans l'espoir d'améliorer la santé de notre rivière partagée et la résilience des communautés du bassin versant de la rivière des Outaouais, Sentinelle de la rivière des Outaouais propose de créer le Conseil de bassin de la rivière des Outaouais (CBRO), une instance multisectorielle et collaborative. Le Conseil faciliterait et améliorerait l'échange d'information, approfondirait les relations et établirait la confiance entre les différents intervenants de tout le bassin versant de la rivière des Outaouais. Les membres du Conseil partageraient la responsabilité de protéger toutes les dimensions du développement durable (intégrité environnementale, productivité économique et bien-être social), de surveiller les indicateurs et de s'attaquer collectivement aux problèmes dans le bassin versant de la rivière des Outaouais à mesure qu'ils surviennent.

Reconnaissant que c'est le point de départ d'un processus évolutif et adaptatif, Sentinelle de la rivière des Outaouais présente respectueusement les possibilités de structure, de composition

et de fonctionnement du Conseil. Sentinelle de la rivière des Outaouais s'engage à collaborer pour trouver des moyens efficaces de surveiller et de protéger l'eau que l'on partage et de soutenir des collectivités résilientes. Sentinelle de la rivière des Outaouais espère sincèrement que vous vous impliquerez dans l'avenir du bassin versant de la rivière des Outaouais, cet endroit incroyable où nous vivons, travaillons et jouons.

Rétroaction

Afin d'optimiser la gestion de l'eau de la rivière des Outaouais et de ses affluents, Sentinelle Outaouais sollicite une vaste participation à la conception et au fonctionnement du futur Conseil de bassin. Sentinelle Outaouais souhaite également sonder l'intérêt des membres pour le conseil proposé. Sentinelle Outaouais espère que vous participerez à ce processus. À la lecture de ce document de discussion, veuillez prendre en considération les questions suivantes et partager votre réflexion en répondant au sondage rapide et facile que vous trouverez à l'adresse suivante : https://www.surveymonkey.com/r/HF7GNWD.

- 1. Êtes-vous d'accord que, pour protéger et restaurer la rivière des Outaouais et ses affluents, la gouvernance devrait englober tout le bassin versant et intégrer toutes les dimensions du développement durable (environnement, économie et bien-être social)?
- 2. Croyez-vous que la gestion de l'eau devrait se fonder sur les données probantes et que les connaissances, l'information et les données devraient être mises en commun?
- 3. Aimeriez-vous collaborer avec d'autres afin d'améliorer le développement durable et la qualité de la vie dans le bassin versant de la rivière des Outaouais?
- 4. Appuyez-vous la création du Conseil de bassin et favorisez-vous Sentinelle Outaouais pour remplir le rôle de secrétariat, de soutien et de coordination pour les participants au futur Conseil de bassin?

Introduction

L'eau propre et fraîche soutient la vie. À mesure que nous exerçons de plus en plus de pressions sur l'eau de surface et la nappe phréatique, nous commençons à reconnaître que l'eau est une ressource limitée d'une valeur inestimable. Les problèmes auxquels nous faisons face, tels que la pollution, la concurrence et la rareté, nous font réaliser que ces nombreuses pressions peuvent être incompatibles et non viables sur le plan collectif. Nous devenons de plus en plus conscients de la nécessité de gérer l'eau judicieusement. Dans le domaine de l'eau, les complications surviennent parce que 1) nous utilisons l'eau à trop de fins et 2) les cours d'eau transcendent les frontières politiques.

Jusqu'à maintenant, nous avons « géré » le bassin versant de la rivière des Outaouais par des mesures législatives fragmentaires. Cette approche ne répond qu'à une série limitée de questions relatives à l'eau et disperse et fragmente les compétences parmi un grand nombre d'agences gouvernementales et d'organismes désignés, tout en obscurcissant les responsabilités. Dans ce cadre, il est difficile de résoudre des problèmes importants qui semblent insolubles. Nous sommes témoins du déversement d'eaux usées non traitées dans les cours d'eau où nous nous baignons et où nous prélevons notre eau potable. La charge régionale en éléments nutritifs cause des proliférations d'algues toxiques. Nous observons actuellement un déclin précipité des populations de poissons indigènes et d'autres organismes aquatiques. Ces problèmes persistants soulignent la nécessité de prendre des mesures pour protéger notre rivière.

Ce sont ces préoccupations grandissantes qui ont amené à la création de Sentinelle de la rivière des Outaouais. Depuis 2001, Sentinelle de la rivière des Outaouais a œuvré dans le bassin versant de la rivière des Outaouais, l'étudiant, la surveillant, faisant valoir son importance et aidant différents usagers à protéger « leur » eau. En 2006, Sentinelle de la

La gouvernance de l'eau est le processus de prise de décision au moyen duquel l'eau est gérée. La gestion de l'eau définit :

- 1) comment les décisions sont prises;
- 2) qui prend les décisions;
- 3) qui est responsable des décisions.

rivière des Outaouais a publié une évaluation exhaustive de la rivière des Outaouais. Depuis 2010, Sentinelle de la rivière des Outaouais a réuni différents intervenants et mené des discussions sur la gouvernance de notre rivière commune. Aujourd'hui, dans un esprit de collaboration et dans l'espoir d'améliorer la gestion de l'eau dans le bassin versant de la rivière des Outaouais, Sentinelle de la rivière des Outaouais propose de créer le Conseil de bassin de la rivière des Outaouais (CBRO), un conseil multisectoriel et collaboratif. Le Conseil faciliterait et améliorerait l'échange d'information, approfondirait les relations et solidifierait la confiance entre les différents intervenants de tout le bassin versant de la rivière des Outaouais. Les membres du Conseil de bassin de la rivière des Outaouais partageraient la responsabilité de protéger toutes les dimensions du développement durable (l'intégrité environnementale, la productivité économique et le bien-être social), de surveiller l'état des indicateurs, et de régler collectivement les problèmes à mesure qu'ils surviennent dans le bassin versant de la rivière des Outaouais.

Sentinelle de la rivière des Outaouais présente ce document avec l'intention d'entamer la discussion sur les façons dont nous pouvons travailler ensemble à protéger notre eau commune et soutenir nos collectivités. Ce document fait brièvement état des caractéristiques de la rivière des Outaouais, présente une réflexion sur les différentes formes de gestion de l'eau et propose une voie à suivre.

Contexte

La rivière des Outaouais possède une envergure importante. Sur les images satellite, elle se démarque comme étant l'une des grandes rivières de l'Amérique du Nord. Elle est sacrée pour les peuples autochtones et traverse la capitale du Canada. Elle soutient des millions de Canadiens et une riche biodiversité, y compris bon nombre d'espèces rares ou menacées. La rivière des Outaouais est riche de valeurs culturelles, patrimoniales et naturelles exceptionnelles. En 2016, le gouvernement fédéral a inscrit la rive ontarienne de la rivière

¹ Sentinelle Outaouais (2006). **Bilan de la Sentinelle sur la rivière des Outaouais**. Numéro 1- Écologie et répercussions. Ottawa (ON) : Ottawa Riverkeeper/Sentinelle Outaouais.

² De Loe, R., & Kreutzwiser, R. (2007). **Challenging the status quo: The evolution of water governance in Canada.** In K. Bakker (Ed.), Eau Canada: The future of Canada's water (pp. 85-103). Vancouver, BC: University of British Columbia Press.

dans le réseau des rivières du patrimoine canadien. Au Québec la désignation comme lieu historique est à l'étude et prévue pour 2017.

Dans l'est du Canada, la rivière des Outaouais n'est dépassée en longueur que par le fleuve Saint-Laurent. Depuis sa source dans les hautes terres laurentiennes du Québec jusqu'à sa rencontre avec le fleuve Saint-Laurent à Montréal, la rivière des Outaouais parcourt 1 271 kilomètres. Sur la plus grande partie de sa longueur, la rivière des Outaouais forme la frontière entre les provinces du Québec et de l'Ontario. Le bassin versant de la rivière des Outaouais équivaut à peu près à la superficie de l'Angleterre. Englobant environ 146 000 km², ce bassin versant est le douzième plus grand au Canada. Environ deux tiers du bassin versant se situe au Québec et un tiers en Ontario.

La rivière des Outaouais fourni l'eau potable à des millions de résidents des municipalités qui bordent ses rives, y compris Ottawa, Gatineau, Laval et Montréal. La rivière est un moteur économique important, procurant de l'eau à l'industrie, à l'hydroélectricité, au tourisme et aux activités récréatives. La rivière des Outaouais est également riche de divers écosystèmes qui aident à soutenir la biodiversité en plus d'avantager les droits et les avantages fondamentaux de la personne.

La gestion de l'eau dans le bassin versant de la rivière des Outaouais : une division des responsabilités déconcertante

Au Canada, la gestion de l'eau est complexe et la gestion de la rivière des Outaouais ne fait pas exception. Reflet des frontières politiques, de l'attribution historique des pouvoirs législatifs et des modèles de peuplement et d'utilisation, la rivière des Outaouais et ses affluents sont soumis au chevauchement des lois, des politiques et des priorités du gouvernement fédéral, de deux gouvernements provinciaux, de différents organismes et agences, de l'industrie, du secteur privé et de plus de 200 municipalités et communautés autochtones disséminées au sein du bassin versant.

Les Premières Nations et les Métis

Les Premières Nations et les Métis ont une relation importante de longue date avec le bassin versant de la rivière des Outaouais. Avant la colonisation européenne, les coutumes, les lois et

les croyances autochtones ont gouverné l'utilisation de l'eau dans tous les territoires. Même si la Constitution du Canada attribue la responsabilité et la « propriété » des eaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, la portée des pouvoirs et des droits des Premières Nations demeure incertaine concernant les eaux contenues dans les réserves, les cours d'eau qui parcourent les réserves et les eaux contenues dans les territoires traditionnels. ³ Jusqu'à ce jour, les droits autochtones sur l'eau ont été largement ignorés dans tout le bassin versant de la rivière des Outaouais. Toutefois la relation des peoples autochtones avec l'eau exige bien plus qu'une simple reconnaissance d'un droit d'utiliser ou de boire l'eau et doit respecter leur responsabilité à prendre des décisions sur la préservation de l'eau et sur sa capacité de soutenir la vie. ⁴

Les gouvernements

Au Canada, tous les niveaux de gouvernement se sont vu confier des responsabilités pour la protection de l'eau.

Les pouvoirs législatifs clés des gouvernements provinciaux leur confèrent un rôle et une responsabilité de premier plan dans la gestion de l'eau douce. Au sein des gouvernements provinciaux du Québec et de l'Ontario, cette responsabilité est dispersée parmi un bon nombre d'agences et de ministères. Ces responsabilités spécifiques comprennent, sans s'y limiter, l'autorisation d'utiliser l'eau, l'approvisionnement en eau, le contrôle de la pollution et le développement de l'énergie hydroélectrique et thermique.

Les gouvernements provinciaux et fédéral se partagent les compétences concernant les questions relatives à l'eau dans les domaines de l'agriculture, de la santé et de la protection de l'environnement.

Le gouvernement fédéral a la compétence sur les questions touchant les pêches, les substances toxiques, la navigation, les terres fédérales, la sécurité nucléaire, les questions transfrontalières et les relations internationales. Dans certains domaines de compétence

_

³ Phare, Merrell-Ann. (2011). **Restoring the lifeblood: Water, First Nations and opportunities for change**. Copublished by the Circle on Philanthropy and Aboriginal Peoples, the Canadian Environmental Grantmakers Network and the Walter and Duncan Gordon Foundation. Toronto.

⁴ Walkem, Ardith. **Indigenous Peoples Water Rights: Challenges and Opportunities in an Era of Increased North American Integration**. http://www.onwa.ca/upload/documents/water-rights-canada.pdf. Visité le 24 janvier 2017.

fédérale, tels que la gestion des pêches et la protection de l'habitat du poisson, le fédéral a délégué certains pouvoirs en concluant des ententes avec les gouvernements provinciaux, les autorités de conservation, les associations industrielles et les groupes de conservation.

Tans le fédéral que les provinces ont délégué des pouvoirs aux municipalités et aux municipalités régionales de comté. Ainsi, les gouvernements locaux sont chargés de construire et de gérer les usines de filtration de l'eau potable et de traitement des eaux usées. Les gouvernements locaux sont également chargés de la conservation des terres humides, de la gestion des déchets et de la protection des berges et des terrains inondables menacés par le développement.

Les ententes et les organismes régionaux

Au fil des années, des ententes et des organismes régionaux ont été créés pour la gestion du bassin versant de la rivière des Outaouais. Certains s'appliquent à tout le bassin versant alors que d'autres s'intéressent à un secteur particulier.

En 1983, les gouvernements du Canada, de l'Ontario et du Québec ont signé l'Entente relative à la régularisation du bassin de la rivière des Outaouais. L'Entente vise à contrer les risques d'inondation de la rivière des Outaouais et de ses affluents, tout en veillant aux intérêts des différents utilisateurs, notamment les producteurs d'énergie hydroélectrique. L'Entente est gérée par la Commission de planification de la régularisation de la rivière des Outaouais, dont les membres comprennent des représentants du ministère de l'Environnement (du Canada), du ministère des Travaux publics (du Canada), du ministère des Ressources naturelles (de l'Ontario) et du ministère de l'Environnement (du Québec), ainsi que de sociétés d'État comme la société Ontario Power Generation et la société Hydro-Québec. Les pouvoirs et la gouvernance du Conseil sont définis dans l'Entente de 1983.

À l'échelle provinciale, tant le gouvernement de l'Ontario que celui du Québec sont mandatés pour soutenir les organismes qui facilitent la coopération et la collaboration entre les provinces ou les municipalités dans le sous-bassin versant.

7

⁵ Convention relative à la regularisation du bassin de la rivière des Outaouais. 1983. http://rivieredesoutaouais.ca/a-propos.php. Visité le 12 janvier 2017.

Le Québec a adopté en 2002 la Politique nationale de l'eau, instaurant ainsi la gouvernance intégrée de l'eau et créant les organismes de bassin versant (OBV) afin de mettre en œuvre la gestion intégrée et concertée de l'eau partout dans la province. La partie québécoise de la rivière des Outaouais se divise en sept OBV: Organisme de bassin versant du Témiscamingue (OBVT); Agence de bassin versant des 7 (ABV 7); Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI); Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBV RPNS); Organisme de bassin versant de la rivière du Nord (ABRINORD); Conseil du bassin versant de la région de Vaudreuil-Soulanges (COBAVER-VS); Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL).

L'Ontario a, de longue date, instauré des offices de protection de la nature. Ces organismes publics locaux issus des collectivités sont régis en vertu de la *Loi sur les offices de protection de la nature*, adoptée en 1946 à la suite de problèmes importants d'inondation, d'érosion, de déforestation et de perte de sols résultant de mauvaises pratiques de gestion des terres, de l'eau et des forêts dans les années antérieures. Représentant les municipalité au sein d'un bassin versant, les offices de protection de la nature sont reconnus pour leur leadership dans le domaine de la gestion intégrée des ressources en eau. Dans le bassin versant ontarien de la rivière des Outaouais, quatre offices de protection de la nature œuvrent dans quatre sous-bassins versants (Mattawa, Mississippi, Rideau, et Nation Sud). Toutefois, on ne trouve aucun office de protection de la nature pour le Comté de Renfrew qui compte trois affluents importants (les rivières Madawaska, Petawawa et Bonnechere) qui se déversent dans la rivière des Outaouais.

Le secteur privé

Le secteur privé joue un rôle important dans la protection de l'eau. Certaines entreprises mènent la charge dans le bassin versant de la rivière des Outaouais en mettant en œuvre des projets qui favorisent l'innovation, respectent le développement durable et réduisent les impacts sur l'environnement aquatique.

-

⁶ What is a Conservation Authority? http://conservationontario.ca/about-us/faqs#governance. Visité le 21 février 2017.

⁷ Charley Wort. 2016. Integrated watershed management and Ontario's conservation authorities. International Journal of Water Resources Development.

Les failles de la gestion actuelle de l'eau : la démonstration du besoin de changement

Bon nombre de personnes, d'organismes et d'agences ont travaillé longtemps et durement à créer et à coordonner des projets, des politiques et des législations efficaces pour s'attaquer aux problèmes dans le bassin versant de la rivière des Outaouais. Malgré ces efforts et les bonnes intentions, de nombreux problèmes complexes (tels que la pollution de l'eau, la dégradation des berges et le déclin des populations de poissons) demeurent insolubles dans le cadre actuel de gestion de l'eau. Se fondant sur ses 15 années d'expérience à œuvrer dans le bassin versant de la rivière des Outaouais, Sentinelle de la rivière des Outaouais offre les observations suivantes :

- À travers le bassin versant, les gens sont déroutés quant aux règles, aux instances décisionnelles et aux responsabilités émanant des différentes jurisdictions.
- Les gouvernements des Premières Nations ne sont habituellement pas inclus dans les prises de décisions qui ont une incidence directe sur leurs coutumes traditionnelles, leur culture et leur bien-être.
- Bon nombre de municipalités et de gouvernements régionaux n'ont pas la capacité de créer des stratégies ou des plans d'action en vue de protéger les eaux de surface ou la nappe phréatique à l'intérieur de leurs frontières politiques.
- Bon nombre de municipalités et de gouvernements régionaux se sentent mal préparés à répondre à des menaces sérieuses, comme des déversements de pétrole, des inondations ou la contamination de l'eau potable.
- Il n'existe aucun plan de gestion complet, aucune stratégie de conservation, aucune vision commune ni aucun programme commun pour le bassin versant de la rivière des Outaouais.
- Il n'existe aucun groupe de discussion régulier pour partager les expériences, les données, les connaissances ou les difficultés relatives à la rivière des Outaouais

parmi les agences gouvernementales, le monde universitaire et les parties prenantes.

- Il n'existe aucun moyen ni protocole pour regrouper et harmoniser les données et l'information.
- Il n'existe aucun système ni aucun plan permettant d'assurer le suivi de la santé de la rivière et du bassin versant et d'en rendre compte (rendant difficile l'établissement de priorités pour investir plus efficacement).
- Malgré que chaque municipalité et chaque collectivité des Premières Nations aient besoin d'infrastructure de filtration et de traitement des eaux usées, il n'existe aucune méthode ni processus permettant d'orienter les investissements fédéraux et provinciaux vers les investissements et les mises à niveau qui entraîneraient les plus grands bénéfices pour la santé du bassin versant.
- La Convention de 1983 relative à la régularisation du bassin versant de la rivière des Outaouais n'aborde que la production hydroélectrique et la prévention des inondations. Elle ne contient aucun protocole ni objectif visant les importantes questions de la biodiversité, de la migration des poissons ou des activités récréatives.
- Après les Grands Lacs, la rivière des Outaouais a le plus d'influence sur la qualité de l'eau dans le fleuve Saint-Laurent. Malgré ce fait, cet affluent n'est inclus dans aucun plan ni entente concernant la gestion du fleuve Saint-Laurent.
- Le savoir traditionnel est sous-utilisé.⁸

_

⁸ McGregor, D. (2012). **Traditional Knowledge: Considerations for Protecting Water in Ontario.** The International Indigenous Policy Journal, 3(3). http://ir.lib.uwo.ca/iipj/vol3/iss3/11

Ces observations révèlent une tentative fragmentaire de gestion de l'eau dans le bassin versant de la rivière des Outaouais résultant 1) de la fragmentation et de la dispersion des pouvoirs et des responsabilités entre les gouvernements; 2) des frontières politiques; 3) des différences culturelles; 4) de champs de vision étroits. Cette approche est :

- Incohérente : les règles et les objectifs varient et se contredisent
- Inefficace : l'isolement favorise le dédoublement de l'effort et empêche d'apprendre des autres
- Incomplète : d'importants apports, intérêts et considérations sont ignorés
- Inadéquate : la responsabilité est obscurcie ou absente

Cette approche déficiente de gouvernance de l'eau mène inévitablement à des problèmes complexes qui sont difficiles à régler. Notamment, la situation insoutenable du bassin versant de la rivière des Outaouais n'est aucunement unique : les tentatives fragmentaires de gestion de l'eau sont bien documentées partout au Canada⁹ et dans le monde. 10

Vers une gouvernance de l'eau efficace : idées utiles

Au milieu de ces préoccupations, il y a une prise de conscicente croissante qu'une gestion durable de l'eau nécessite un virage audacieux vers une nouvelle forme de gouvernance à l'échelle du bassin versant. 11,12,13,14 Alors que nous pensons à élaborer une gouvernance

⁹ Bakker, K., & Cook, C. (2011). **Water governance in Canada: Innovation and fragmentation.** International Journal of Water Resources Development, 27(2), 275-289.

¹⁰ Dustin Garrick, George R.M. Anderson, Daniel Connell and Jamie Pittock. 2014. **Federal Rivers: Managing Water in Multi-Layered Political Systems**. Edward Elgar Publishing Limited.

¹¹ Environnement Canada. **Gestion intrégrée des bassins versants**. http://www.ec.gc.ca/eau-water. Visité le 15 janvier 2017.

¹² Brandes, O.M., & Morris, T. with Archer, J.L., Brandes, L., Moore, M.L., O'Riordan, J., Overduin, N. (Juin 2016). Illumination: **Insights and Perspectives for Building Effective Watershed Governance in B.C.** Victoria, Canada: POLIS Project on Ecological Governance, University of Victoria.

¹³ David Marshall, Steve Litke and Theresa Fresco. 2016. **Managing the Fraser River Basin.** Pages 249-267 in Water Policy and Governance in Canada. Editors Steven Renzetti and Diane P. Dupont.

¹⁴ Mark Winfield. Mai 2016. **A New Era of Environmental Governance in Canada.** The George Cedric Metcalf Charitable Foundation. http://metcalffoundation.com/stories/publications. Visité le 31 janvier 2017.

inclusive et durable du bassin versant de la rivière des Outaouais, nous pouvons tirer profit de l'expérience régionale, des pratiques exemplaires émergeantes, des modèles alternatifs de gestion des bassins versants et d'une initiative d'innovation sociale connue sous le nom d'impact collectif.

Les pratiques exemplaires émergeantes

Les solutions efficaces nécessitent l'engagement et l'action des différents paliers de gouvernement, de l'industrie et de la société civile. De plus, dans l'évaluation et la résolution de problèmes complexes, la prise de décision doit prendre en considération différents impacts à des échelles multiples. Par exemple, il faut tenir compte des conséquences des activités en amont sur les collectivités qui vivent en aval, des effets des barrages sur les niveaux d'eau et la vie aquatique, de l'impact de la pollution de l'eau dans les secteurs utilisés à des fins récréatives ou de prise d'eau potable.

Au Canada et partout dans le monde, la gestion de l'eau met de plus en plus l'accent sur l'inclusion des peuples autochtones dans les processus de prise de décision, la collaboration entre les peuples autochtones, les gouvernements, les intervenants et le public et sur l'utilisation du bassin versant comme axe géographique des plans de gestion de l'eau. 15,16,17, 18, 19, 20

^{1 4}

¹⁵ Simms, R., Harris, L., Joe, N., & Bakker, K. (2016). Navigating the tensions in collaborative watershed governance: **Water governance and Indigenous communities in British Columbia**, Canada. Geoforum, 73, 6-16. doi:10.1016/j.geoforum.2016.04.005

¹⁶ Wilson, Piegi. 2013. For the Forum for Leadership on Water (FLOW). **The Blue Paper: Water Co-Governance in Canada**. https://www.flowcanada.org/our-work. Visité le 31 janvier 2017.

¹⁷ Morrison, K. E., Parkes, M. W., Hallstrom, L. H., Neudoerffer, R. C., Bunch, M. J., & Venema, H. D. (2012). **Ecohealth and watersheds: Watersheds as settings for health and well-being in Canada**. Network for Ecosystem Sustainability and Health (Publication Series No. 3) and the International Institute for Sustainable Development, Winnipeg, MB. http://www.iisd.org/pdf/2012/ecohealth-watersheds-canada.pdf. Visité le 12 janvier 2017.

¹⁸ Mitchell, B. 1990b. **Integrated water management: International experiences and perspectives**. London: Belhaven Press

¹⁹ Rahaman, M.M. and Varis, O. 2005. **Integrated water resources management: Evolution, prospects and future challenges.** Sustainability: Science, Practice and Policy 1(1): 15-21.

La gestion intégrée des ressources en eau est maintenant reconnue comme étant la pratique exemplaire pour traiter des demandes conflictuelles et la voie de l'avenir dans la poursuite d'une gouvernance de l'eau équitable et durable. La gestion intégrée des ressources en eau met l'accent sur les points suivants :

- Intégrer les préoccupations et les intérêts environnementaux, économiques et sociaux dans la prise de décision;
- Minimiser les impacts négatifs sur les ressources en eau partagées.

Comparaison des modèles de gouvernance par bassin versant

Dans notre réflexion sur la marche à suivre pour notre propre bassin versant, nous pouvons apprendre des différents modèles ou approches de gouvernance des bassins versant.^{21,22,23} Au Canada, le Fraser Basin Council est un leader dans le domaine et on y a produit bon nombre d'articles qui traitent des différentes approches de gouvernance des bassins versants²⁴ et des modèles permettant d'atteindre la viabilité financière.²⁵ Le Plan d'action

http://www.ifc.org/wps/wcm/connect/3c597b0042cf568e87cfef384c61d9f7/IFC+Knowledge+Paper.pdf?MOD=AJP ERES. Visité le 15 janvier 2017.

http://www.fraserbasin.bc.ca/ Library/Water BCWF/Collaborative Watershed Governance Keys to Success a nd Case Studies-May1-2015.pdf. Visité le 31 janvier 2017

http://www.fraserbasin.bc.ca/ Library/Water BCWF/Financial Mechanisms and Models for Watershed Govern ance-May1-2015 web.pdf. Visité le 31 janvier 2017.

²⁰ International Finance Corporation. **Participatory Watershed Governance: Water Sustainability at Scale through Inclusive Approaches**. http://www.ifc.org/wps/wcm/connect/3c597b0042cf568e87cfef384c61d9f7/IFC+Knowledge+Paper.pdf2MOD=A

²¹ Émilie Lagacé. 2011. Shared Water, One Framework: **What Canada can learn from EU Water Governance.** Walter Duncan Gordon Foundation.

²² OECD. 2011. **Water Governance in OECD Countries: A Multi-level Approach**, OECD Studies on Water, OECD Publishing. Extrait de http://dx.doi.org/10.1787/9789264119284-en le 12 novembre 2016.

²³ Serge Villeneuve, Jean Painchaud, Clément Dugas. **Targeted Sustainable Development: 15 Years Of Government And Community Intervention On The St. Lawrence River.** Environmental Monitoring and Assessment (2006) 113: 285–301.

²⁴ Fraser Basin Council. 2015. Collaborative Watershed Governance: Keys to success and current examples in BC.

²⁵ Fraser Basin Council. Mai 2016. **Financial Mechanisms and Models for Collaborative Watershed Governance: Discussion Paper**.

Saint-Laurent²⁶ a subi l'épreuve du temps et a élaboré un excellent modèle de partage des données²⁷ ainsi qu'une série d'indicateurs permettant de surveiller l'état de santé du fleuve Saint-Laurent à long terme²⁸. Partout en Ontario, les offices de protection de la nature ont adopté la gestion intégrée des bassins versants comme étant l'approche la plus efficace.²⁹ On trouve de nombreux exemples en Colombie-Britannique, particulièrement en ce qui concerne la gouvernance de l'eau par les peuples autochtones.³⁰

Le tableau 1 (annexe B) compare six modèles de gouvernance de l'eau au Canada. Chacun de ces modèles illustre un ou plusieurs thèmes importants propres à une « bonne » gouvernance, tels que les partenariats entre les gouvernements fédéral et provinciaux, l'inclusion du savoir traditionnel des Premières Nations et un leadership local efficace.

Notamment, bien que les modèles particuliers de gouvernance de l'eau diffèrent (parce qu'ils doivent tenir compte des conditions, des besoins et des difficultés des régions), le projet POLIS sur la gouvernance écologique a défini des « conditions gagnantes » pour le succès de la gouvernance des bassins versants.³¹

Impact collectif

Dans le domaine des initiatives sociales, un cadre connu sous le nom d'impact collectif a permis des solutions durables à grande échelle à des problèmes complexes et profondément enracinés. Il est également possible d'appliquer avantageusement l'impact collectif à des

26

²⁶ Serge Villeneuve, Jean Painchaud, Clément Dugas. **Targeted Sustainable Development: 15 Years Of Government And Community Intervention On The St. Lawrence River.** Environmental Monitoring and Assessment (2006) 113: 285–301.

²⁷ Observatoire global du Saint-Laurent : https://ogsl.ca/fr/ Visité le 31 janvier 2017.

²⁸ http://planstlaurent.qc.ca/fr/suivi de letat/les fiches de suivi.html. Visité le 31 janvier 2017.

²⁹ Conservation Ontario. 2010. Overview of Integrated Watershed Management in Ontario. http://conservationontario.ca/media/IWM OverviewIWM Final Jun2.pdf. Visité le 2 février 2017.

³⁰ Rosie Simms. 2015. **Indigenous Water Governance in British Columbia and Canada: Annotated Bibliography.** A project of the Water Economics, Policy and Governance Network. https://watergovernance.ca/wp-content/uploads/2015/06/Indigenous-water-governance-annotated-bibliography-final.pdf. Visité le 1^{er} février 2017.

³¹ Brandes, O., & O'Riordan, J. 2014. **A Blueprint for watershed governance in British Columbia**. University of Victoria, B.C.: POLIS Project on Ecological Governance.

problèmes complexes de gestion des ressources en eau et à grande échelle, tels que la pollution et le déclin de la biodiversité dans un bassin versant.

En définitive, nous pouvons faire plus en travaillant ensemble que de façon isolée. L'impact collectif suggère une structure efficace permettant une vaste collaboration (parfois multisectorielle) pour régler un problème particulier. L'impact collectif est une méthode adaptative et axée sur l'action. Dans le cadre de l'impact collectif, les initiatives fructueuses présentent cinq caractéristiques :^{32, 33}

Un programme commun: Tous les organismes participants (agences gouvernementales, organismes sans but lucratif, intérêts industriels et commerciaux, membres de la collectivité, etc.) partagent une vision du changement social qui implique une compréhension commune du problème et une approche conjointe de résolution au moyen de mesures convenues.

À noter : Il n'est pas nécessaire que chaque participant soit d'accord avec chacun des autres participants sur toutes les dimensions d'un problème. En fait, des désaccords peuvent subsister entre les participants. Tous les participants doivent cependant convenir des principaux objectifs de l'initiative d'impact collectif dans l'ensemble.

 Un système de mesure commun: Entente sur les façons dont on mesurera le succès et dont on en rendra compte, avec une brève liste d'indicateurs clés distribuée à tous les organismes participants.

A noter : La collecte de données et la mesure des résultats selon une brève liste d'indicateurs à l'échelle de la collectivité assure non seulement que tous les efforts restent harmonisés, mais cela permet également aux participants de se tenir mutuellement responsables et d'apprendre des succès et des échecs des autres.

http://www.ssireview.org/blog/entry/channeling change making collective impact work. Visité le 25 janvier 2017.

³² Fay Hanleybrown, John Kania & Mark Kramer. 2012. "Channeling Change: Making Collective Impact Work." Stanford Social Innovation Review.

³³ John Kania and Mark Kraimer. 2011. "**Collective Impact.**" Stanford Social Innovation Review. https://ssir.org/articles/entry/collective impact. Visité le 22 février 2017.

 Des activités de renforcement mutuel: Mobiliser un ensemble diversifié d'intervenants, souvent multisectoriels, et coordonner un ensemble d'activités distinctes selon un plan d'action qui renforce les uns et les autres.

À noter: Les initiatives d'impact collectif dépendent d'un groupe diversifié de parties prenantes qui travaillent ensemble, non pas en exigeant que tous les participants fassent la même chose, mais plutôt en encourageant chaque participant à entreprendre un ensemble spécifique d'activités auxquels il excelle, d'une manière qui soutienne et qui soit coordonné avec celles des autres. Le pouvoir de l'action collective ne vient pas du simple nombre de participants ni de l'uniformité de leurs efforts, mais de la coordination de leurs activités grâce à un plan d'action se renforçant mutuellement. Les efforts de chaque intervenant doivent s'inscrire dans un plan global afin qu'ils puissent réussir.

 Une communication continue: Des communications fréquentes sur une longue période parmi les acteurs clés au sein des organismes et entre ceux-ci, afin d'établir la confiance et d'éclairer l'apprentissage continu et l'adaptation de la stratégie.

À noter : Établir la confiance entre des organismes sans but lucratif, les corporations et les agences gouvernementales représente un défi monumental. Les participants ont besoin de plusieurs années de réunions régulières pour amasser suffisamment d'expérience avec l'autre afin de reconnaître et d'apprécier la motivation commune derrière les efforts différents. Il faut du temps pour observer que ses propres intérêts seront traités équitablement et que les décisions seront fondées sur des faits probants objectifs et la meilleure solution possible au problème, et non pour favoriser un organisme au détriment d'un autre. Même le processus de créer un vocabulaire commun prend du temps et c'est un préalable essentiel à l'élaboration d'un système de mesure commun.

 Un organisme de soutien : Un soutien permanent assuré par un personnel indépendant et dévoué à l'initiative. Le personnel de soutien assure six fonctions permettant de faire avancer l'initiative : guider la vision et la stratégie, soutenir l'activité harmonisée, établir les pratiques de mesures communes, renforcer la volonté publique, promouvoir les politiques et mobiliser le financement.

À noter: Créer et gérer une initiative d'impact collectif requiert un personnel déterminé possédant un ensemble de compétences très spécifiques qui constituera l'épine dorsale de l'initiative entière. La coordination prend du temps et des ressources. Croire que la collaboration peut s'exercer sans une structure de soutien est l'une des raisons les plus fréquentes de l'échec. L'organisme de soutien doit disposer d'un personnel spécialisé et distinct des organismes participants, qui peut planifier, gérer, et soutenir l'initiative au moyen d'une animation continue, d'un soutien des technologies et des communications, du recueil de données et de rapports sur celles-ci et du traitement d'une myriade de détails logistiques et administratifs nécessaires au bon fonctionnement de l'initiative. Dans le meilleur des cas, ces organismes de soutien incarnent les principes du leadership adaptatif : l'aptitude à capter l'attention des personnes et à créer un sentiment d'urgence; l'aptitude à mettre de la pression sur les intervenants sans les écraser; la capacité de présenter les questions d'une manière qui mette en relief les possibilités aussi bien que les difficultés; la force de médiation des conflits entre les intervenants.

Améliorer la gouvernance du bassin versant de la rivière des Outaouais : jalons

Depuis 2010, Sentinelle de la rivière des Outaouais a travaillé avec d'autres, ouvrant la voie vers une meilleure gouvernance du bassin versant de la rivière des Outaouais. Un grand appui se manifeste de la part d'autres organismes et agences en vue de trouver de meilleures façons de gérer la rivière des Outaouais, comme le démontrent nos réalisations collectives jusqu'à maintenant.

En 2010, Sentinelle de la rivière des Outaouais s'est associée à la Commission de la capitale nationale pour organiser le premier **Sommet de la rivière des Outaouais**. Le Sommet de 2010 était, pour de nombreux délégués, la première fois qu'ils avaient l'occasion d'entendre

les préoccupations de leurs voisins et de discuter d'une vision partagée pour la restauration et la protection de notre rivière commune. Tous étaient d'accord sur le besoin d'une « instance » pour organiser et soutenir une approche collective afin de gérer la rivière des Outaouais. La plupart des délégués favorisaient une approche du bas vers le haut.

En 2015, Sentinelle de la rivière des Outaouais s'est associée à la Fondation de Gaspé Beaubien pour organiser l'évènement Aquahacking 2015 – Sommet de la rivière des Outaouais. Le Sommet 2015 se voulait une plateforme permettant de réunir les intervenants du bassin versant afin de discuter de la gouvernance du bassin versant de la rivière des Outaouais et de trouver de nouveaux partenaires pour aider les intervenants à adopter la technologie comme moyen d'améliorer la protection de l'eau. Dans les mois qui ont précédé le Sommet, Sentinelle de la rivière des Outaouais a formé un comité consultatif composé d'une trentaine de personnes représentant tous les paliers de gouvernement (y compris les Premières Nations), les entreprises, les offices de protection de la nature (en Ontario), les organismes de bassin versant (au Québec) et l'industrie.

Le Comité consultatif de la rivière des Outaouais s'est réuni cinq fois et a défini quatre domaines vers lesquels orienter les efforts collectifs en vue d'améliorer la santé et l'avenir de la rivière des Outaouais. Ensemble, nous avons créé la **Déclaration de Gatineau Vers une approche intégrée de la gestion durable de l'eau du bassin de la rivière des Outaouais** (Annexe A) – ci-après appelée « Déclaration de Gatineau ». La Déclaration de Gatineau a été déposée au Sommet et signée par la plupart des participants (~200), signalant la reconnaissance du besoin de partager la responsabilité de la santé de la rivière des Outaouais. À ce jour, plus de 1 000 municipalités, organismes, entreprises et personnes du bassin versant ont signé la Déclaration de Gatineau.

Principales mesures énoncées dans la Déclaration de Gatineau :

- Reconnaître et célébrer la culture, le patrimoine et les valeurs naturelles du bassin de la rivière des Outaouais;
- Créer de nouveaux forums, ou adapter ceux qui existent déjà, afin d'intégrer et de partager l'information, la recherche et les connaissances sur la santé du bassin de la rivière des Outaouais, les défis auxquels nous sommes confrontés

et les solutions possibles ou les meilleures pratiques de gestion relatives à la protection des écosystèmes d'eau douce;

- Convenir d'un ensemble d'indicateurs (tels que la qualité de l'eau, la biodiversité, l'intégrité des berges, etc.) pour surveiller et faire rapport sur la santé de la rivière;
- Reconnaître les gens, les entreprises, les organismes et les collectivités qui sont des chefs de file du changement dans notre bassin versant et qui mettent en œuvre des projets favorisant l'innovation et la gestion durable du bassin.

Lors du Sommet, les ministres de l'Environnement du Québec et de l'Ontario ont annoncé la création d'un **comité conjoint interprovincial sur la gestion de l'eau**³⁴ afin de faciliter l'échange d'information entre le Québec et l'Ontario concernant les questions de gestion de l'eau dans la rivière des Outaouais. Le Comité conjoint est formé des directeurs régionaux des ministères et n'a pas le mandat de convoquer les intervenants.

Recommandations

Le mouvement grandissant d'intérêt et le sentiment d'urgence présent actuellement suggèrent qu'il est maintenant temps de s'attaquer aux problèmes courants du bassin versant de la rivière des Outaouais. Dans un esprit de collaboration et l'espoir de réaliser une meilleure gouvernance de la rivière des Outaouais et de ses affluents, Sentinelle de la rivière des Outaouais offre respectueusement les recommandations suivantes pour entamer la discussion au sujet de ce processus.

Conseil de bassin de la rivière des Outaouais

Sentinelle de la rivière des Outaouais propose de créer le Conseil de bassin de la rivière des Outaouais (CBRO) qui serait multisectoriel et collaboratif. Le Conseil faciliterait et améliorerait l'échange d'information, approfondirait les relations et établirait la confiance entre les différents intervenants de tout le bassin versant de la rivière des Outaouais. Les membres du Conseil

³⁴ Ministère de l'Environnement et du Changement climatique. Le 29 mai 2015. **Gestion de l'eau : Le Québec et l'Ontario renforcent leur collaboration** https://news.ontario.ca/moe/fr/2015/05/gestion-de-leau-le-quebec-et-lontario-renforcent-leur-collaboration.html. Visité le 31 janvier 2017.

partageraient la responsabilité de protéger toutes les dimensions de la durabilité (intégrité environnementale, productivité économique et bien-être social), de surveiller les indicateurs et de s'attaquer collectivement aux problèmes dans le bassin versant de la rivière des Outaouais à mesure qu'ils surviennent.

Dans la section qui suit, nous examinons ce à quoi pourrait ressembler le Conseil de bassin de la rivière des Outaouais. Sentinelle de la rivière des Outaouais reconnait que ce n'est que le point de départ d'un processus adaptatif qui demandera d'avoir confiance que nous partageons des objectifs communs. Nous espérons sincèrement que vous contribuerez à définir l'avenir de notre bassin versant exceptionnel, là où nous vivons, travaillons et jouons.

Nom et objectif

Le **Conseil de bassin de la rivière des Outaouais** (En anglais: *Ottawa River Watershed Council*) sera un collectif de représentants de divers secteurs du bassin versant de la rivière des Outaouais, y compris les Premières Nations, les gouvernements municipaux, les agences provinciales et fédérales et les organismes non gouvernementaux, ainsi que de représentants des entreprises, de l'industrie et du tourisme, qui sont motivés par au moins un enjeu ou un intérêt commun pour travailler ensemble à protéger et à restaurer la rivière des Outaouais au moyen de mesures convenues.

Aire géographique

L'aire géographique du Conseil englobera principalement le cours principal de la rivière des Outaouais, depuis sa source au lac Capimitchigama jusqu'à sa confluence avec le Saint-Laurent à Montréal. La santé de la rivière des Outaouais est indissociable de celle du bassin versant tout entier, qui s'étend sur 146 000 km². En conséquence, le Conseil sollicitera des représentants de tout le bassin versant afin de comprendre l'état de santé des affluents et des sous-bassins versants. Les plans d'action, les priorités et les projets seraient élaborés selon une approche par bassin versant.

Membres

Les personnes, les organismes et les gouvernements intéressés peuvent s'impliquer dans le Conseil de bassin à l'un des niveaux suivants :

Membre du Comité directeur

• Le Conseil sera dirigé par le Comité directeur, un large éventail de personnes travaillant ensemble à améliorer la santé du bassin versant et au bien-être de toutes les collectivités concernées.

Membre d'un comité

• Les comités participent activement au travail du Conseil et contribuent à faire progresser les objectifs annuels et à long terme.

Membre

• Les membres travaillent ensemble à soutenir, avaliser et mettre en œuvre les stratégies et les projets établis par le collectif.

Liste de messagerie du réseau

 Quiconque souhaite faire partie du réseau recevra des mises à jour périodiques et des renseignements sur les progrès des comités et les réunions publiques.

Structure du Conseil

Le Conseil formera un ensemble de personnes provenant d'organismes existants, des personnes intéressées et motivées à faire partie d'un conseil axé sur l'action. Le Conseil ne sera pas un organisme de réglementation ou d'établissement de politiques.

À noter : Nous recommandons de ne **pas** créer une nouvelle organisation enregistrée, car cela prendrait beaucoup de temps et de ressources et détournerait l'attention des mesures collectives à prendre pour résoudre les problèmes.

La participation sera volontaire. Les membres seront invités à prendre les mesures collectives afin de soutenir, d'appuyer et de mettre en œuvre les stratégies et les projets établis par le Conseil.

Comités du Conseil de bassin

Le Conseil pourra créer des comités s'il y a lieu, afin d'éclairer la prise de décision et de soutenir la progression des objectifs annuels et à plus long terme établis conjointement par le Conseil.

Nous recommandons de former immédiatement deux comités :

- 1) Le Comité directeur : ce comité dirigera le Conseil de bassin et ses membres représenteront les différents secteurs mobilisés dans la collaboration.
- 2) Le Comité scientifique sur la santé du bassin versant de la rivière des Outaouais : ce comité sera chargé de recenser, de recueillir, et d'analyser les données et les connaissances pertinentes, y compris le savoir traditionnel, afin d'évaluer l'état de santé du bassin versant. Le Comité scientifique recommandera les champs d'action prioritaires, en plus d'élaborer une façon adéquate et abordable de définir et de mesurer l'état de santé du bassin versant selon les trois piliers du développement durable (l'intégrité environnementale, la productivité économique et le bien-être social).

Composition du Comité directeur

Nous recommandons que le Comité directeur soit composé de personnes invitées selon les principes suivants :

- Une bonne représentation géographique au sein du bassin versant.
- Une bonne représentation sectorielle (tous les paliers gouvernementaux, les entreprises, l'industrie et la société civile).
- Des personnes ayant des pouvoirs décisionnels au sein de leur organisme.
- Un nombre restreint de membres aux fins d'efficacité (p. ex. 15 25).

Voir l'annexe C pour connaître les recommandations concernant la composition du Comité directeur selon ces principes.

Principes directeurs

- 1) Le Conseil adoptera une stratégie fondée sur le développement durable et la participation du public.
- 2) Étant donné la relation unique que les Premières Nations et les Métis entretiennent avec l'eau, la rivière et l'environnement, nous recommandons la collaboration et le respect à l'égard des valeurs, des lois et coutumes et du savoir traditionnels.

- 3) Le Comité directeur établira conjointement son propre mandat et chacun des comités établira conjointement leur propre mandat, approuvé par le Comité directeur.
- 4) Le Conseil adoptera une approche axée sur l'action pour ouvrir la voie du changement dans le bassin versant, se concentrant sur les projets et les mesures communes en vue d'améliorer la santé du bassin versant et de favoriser la prise de décision inclusive.
- 5) Les membres du Conseil saisiront volontiers l'occasion d'approfondir les relations et la confiance au sein du bassin versant. Cela comprend l'élaboration d'une compréhension commune des agents stressants actuels dans le bassin versant, de l'impact de ces agents stressants sur les collectivités, les personnes et les autres espèces du bassin versant, ainsi que la reconnaissance de la complexité qui existe dans la recherche de solutions appropriées et efficaces.
- 6) La composition du Conseil et de ses comités pourrait changer et s'adapter à mesure que le programme commun du Conseil évolue.

Capacité et ressources

Pour assurer son succès, le Conseil de bassin aura besoin de ressources humaines et financières. Un organisme qui soutient un collectif est souvent appelé « l'organisme de soutien » ³⁵ ou « le secrétariat ». Étant donné que, jusqu'à maintenant, Sentinelle de la rivière des Outaouais a ouvert la voie d'une meilleure gouvernance du bassin versant, Sentinelle de la rivière des Outaouais continuera de chercher à réunir les partenaires et le soutien financier nécessaires à la convocation et au soutien des réunions et travaillera en collaboration à créer le Conseil de bassin de la rivière des Outaouais.

Le premier point à l'ordre du jour du Conseil est de désigner l'entité ou l'équipe la mieux en mesure de servir d'organisme de soutien du Conseil. Il est important de noter que l'organisme de soutien n'a pas la responsabilité d'établir l'ordre du jour. L'organisme de soutien assurerait

³⁵ Collaboration for Impact. **The Backbone Organization.**http://www.collaborationforimpact.com/collective-impact/the-backbone-organisation/. Visité le 2 février 2017.

la logistique et les communications pour le Conseil, mobiliserait des ressources en son nom, soutiendrait les activités harmonisées et fournirait une orientation stratégique pour élaborer un programme commun.

À noter : Sentinelle de la rivière des Outaouais est disposée à fournir l'infrastructure de soutien pour le Conseil.

Viabilité financière

 À court terme (1-3 ans), l'organisme de soutien devrait être prêt à recueillir des fonds de démarrage pour financer le processus de convocation et de soutien du Conseil de bassin.

À noter : Si Sentinelle de la rivière des Outaouais est retenue à titre d'organisme de soutien, Sentinelle de la rivière des Outaouais est prête à recueillir le financement de démarrage.

 Le Conseil devrait viser à être viable financièrement pendant les trois à cinq ans suivant son instauration.

Forum public

Des forums publics devraient être organisés périodiquement afin de communiquer et d'échanger l'information et le savoir au sein de la grande collectivité. Ces forums donnent l'occasion au public d'en savoir plus sur les intervenants du bassin versant et leurs initiatives, en plus de tenir le Conseil responsable de la réalisation de son plan d'action et de ses priorités.

Échéancier et fréquence des réunions

Le Conseil de bassin se réunira une fois l'an, avant la tenue d'un forum public. Le Comité directeur tiendra au moins quatre réunions de travail par année et fera au moins une visite de reconnaissance sur le terrain à l'intérieur du bassin versant.

Nous recommandons que la première réunion du Comité directeur soit tenue au printemps ou à l'été de 2017.

Conclusion

Sen Le cadre législatif que nous utilisons actuellement dans le bassin versant de la rivière des Outaouais pour «gérer» l'eau ne protège pas nos communautés, la rivière des Outaouais et ses affluents. Le mouvement grandissant d'intérêt et le sentiment d'urgence présents actuellement suggèrent qu'il est maintenant temps de s'attaquer aux problèmes courants du bassin versant de la rivière des Outaouais.

Bien que le processus de développement d'une gouvernance de l'eau plus efficace soit nécessairement évolutif et adaptable, nous avons une expérience collective, des ressources, de la motivation et une bonne volonté pour s'appuyer. Sentinelle de la rivière des Outaouais s'engage à travailler en collaboration pour trouver des moyens efficaces de surveiller et de protéger les eaux que l'on partage. Pour amorcer la discussion, Sentinelle de la rivière des Outaouais propose de former un Conseil de bassin de la rivière des Outaouais, collaboratif et multisectoriel, et présente respectueusement des possibilités pour sa structure, sa composition et son fonctionnement. Pour approfondir cette discussion, Sentinelle de la rivière des Outaouais espère que vous contribuerez en répondant à ce sondage en ligne rapide et facile https://www.surveymonkey.com/r/HF7GNWD.

Sentinelle de la rivière des Outaouais espère sincèrement que vous participerez à l'élaboration de l'avenir du bassin versant de la rivière des Outaouais, cet incroyable endroit où nous vivons, travaillons et jouons. En travaillant ensemble vers des objectifs communs, nous pouvons bâtir une approche inclusive, intégrée et durable de la gestion du bassin versant. Sentinelle de la rivière des Outaouais estime que la rivière des Outaouais pourrait devenir la rivière capitale la plus propre et la plus vivable au monde.

Annexe A – La Déclaration de Gatineau









Déclaration de Gatineau Vers une approche intégrée de la gestion durable de l'eau du bassin de la rivière des Outaouais

Les participants, soussignés, du Sommet de la rivière des Outaouais, représentant divers secteurs de la société, incluant les administrations municipales, les Premières nations, les entreprises, les organismes provinciaux et fédéraux et organismes sans but lucratif, entre autres,

Etant réunis à Gatineau, Québec, le 29 mai 2015,

Reconnaissent que :

Le bassin versant de la rivière des Outaouais couvre une superficie de 146 300 kilomètres carrés, est le plus grand affluent du fleuve Saint-Laurent et compte 17 affluents d'importance;

Reconnaissant en outre que sur la majeure partie de sa longueur la rivière des Outaouais constitue une frontière commune entre le Québec et l'Ontario et que le gouvernement fédéral et les gouvernements du Québec et de l'Ontario, ainsi que de nombreuses municipalités autour du bassin versant ont des intérêts communs ainsi que des rôles et responsabilités partagés pour protéger la santé de l'écosystème du bassin versant de la rivière des Outaouais:

Reconnaissant en outre que les peuples des Premières nations et des Métis ont une relation importante et de longue date avec le bassin versant de la rivière des Outaouais;

Reconnaissant que l'eau est un élément essentiel qui soutient et relie toute la vie, qu'elle a joué un rôle dans notre développement passé et qu'elle est également la clé de notre prospérité future;

Reconnaissant en outre que, dans notre bassin versant, nous avons une biodiversité unique et précieuse, ainsi que des possibilités de loisirs, de tourisme et de développement économique qui nous obligent à gérer efficacement nos écosystèmes d'eau douce;

Reconnaissant en outre que la mise en œuvre d'une approche intégrée est essentielle pour établir les priorités et mettre en œuvre des actions pour protéger et restaurer la santé du bassin de la rivière des Outaouais;

Reconnaissant en outre que le gouvernement, les entreprises et la société civile ont tous un rôle d'intendance à jouer dans la résolution de nos défis face à l'eau et qu'il est essentiel d'accroître la sensibilisation et la compréhension des questions relatives à la protection de l'eau;

Dans le but de développer des solutions équitables, collaboratives et adaptatives pour atteindre une meilleure qualité de l'eau et la santé des écosystèmes reconnaissant les valeurs environnementales, sociales et économiques;

Nous adoptons la Déclaration de Gatineau sur une approche intégrée de la gestion durable de l'eau dans le bassin de la rivière des Outaouais, qui est annexé à la présente résolution.











Annexe

Déclaration de Gatineau Vers une approche intégrée de la gestion durable de l'eau du bassin de la rivière des Outaouais

Nous, les soussignés ayant un intérêt commun dans la santé de la rivière des Outaouais, réunis à l'occasion du Sommet de la rivière des Outaouais, à Gatineau, Québec, le 29 mai 2015, affirmons notre engagement à travailler ensemble à un avenir sain et durable pour le bassin versant de la rivière des Outaouais.

Nous reconnaissons une responsabilité partagée pour préserver la biodiversité, la qualité de notre eau et le bien-être des communautés dans le bassin versant de la rivière des Outaouais.

Nous proposons de travailler avec tous les paliers gouvernementaux pertinents, les entreprises et l'industrie, ainsi que la société civile afin de :

- Reconnaître et célébrer la culture, le patrimoine et les valeurs naturelles du bassin de la rivière des Outaouais:
- Créer de nouveaux forums, ou adapter ceux qui existent déjà, afin d'intégrer et de partager l'information, la recherche et les connaissances sur la santé du bassin de la rivière des Outaouais, les défis auxquels nous sommes confrontés et les solutions possibles ou les meilleures pratiques de gestion relatives à la protection des écosystèmes d'eau douce;
- Convenir d'un ensemble d'indicateurs (tels que la qualité de l'eau, la biodiversité, l'intégrité des rives, etc.) pour surveiller et faire rapport sur la santé de la rivière et de déterminer un plan efficace pour intégrer la collecte de données à travers le bassin versant de la rivière des Outaouais;
- Reconnaître les gens, les entreprises, les organisations et les communautés qui sont des chefs de file du changement dans notre bassin versant et qui mettent en œuvre des projets favorisant l'innovation et faisant la promotion de la gestion durable du bassin.

Nous visons à observer et surveiller, évaluer et rendre compte publiquement de nos progrès vers la réalisation annuelle de notre programme d'action.

Nous sommes d'accord que ce processus doit être inclusif, et nous travaillerons à impliquer tous les gouvernements, les organismes et les intervenants clés de toutes les parties du bassin versant de la rivière des Outaouais.



Annexe B – Membres fondateurs du Comité directeur

Membres fondateurs du Comité directeur du Conseil de bassin de la rivière des Outaouais, tel que recommandé par Sentinelle de la rivière des Outaouais

Secteur (nombre de sièges)	Représentation du secteur	Aire géographique		
Gouvernements (10)	Gouvernement fédéral (2)	Des responsables dont le mandat doit comprendre les régions de l'Ontario et du Québec.		
	Gouvernements provinciaux (2)	1 de l'ON; 1 du QC		
	Premières Nations (2)	ON / QC		
	Gouvernements municipaux (4)	Ottawa, Gatineau, Témiscamingue, Hawkesbury		
Secteurs industriels créant un impact	Secteur hydroélectrique (2)	Hydro-Québec, OPG		
sur le bassin versant (4)	Secteurs non hydroélectriques (2)	1 chacun pour la foresterie et l'agriculture		
Secteur public/communautaire (8)	Tourisme (1)			
	Éducation (1)			
	Santé publique (1)			
	Jeunesse (1)			
	Environnement (2)			
	Chasseurs et pêcheurs (1)			
	Secteur récréatif (1)			
Gestion des sous-bassins versants (2)	Offices de protection de la nature (1)			
	Organismes de bassin versant (1)			
Commission de la capitale nationale (1)	Commission de la capitale nationale (1)			
Secrétariat de la Commission de planification de la régularisation de la rivière des Outaouais (1)	Secrétariat de la Commission de planification de la régularisation de la rivière des Outaouais (1)			

	Modèles canadiens de gouvernance par bassin versant						
Caractéristiques	Mackenzie River Basin Board	Fraser Basin Council	Cowichan Watershed Board	Offices de protection de la nature	Organismes de bassin versant	Tables de concertation régionales – Fleuve Saint-Laurent	
Données géographiques							
Longueur du cours d'eau	4 241 km	1 375 km	47 km	Varie	Varie (en général moins de 500 km	Parties du fleuve Saint-Laurent et de l'estuaire	
Superficie du bassin versant	1 800 000 km ²	240 000 km ²	~1 000 km²	Varie	Varie	s/O	
Population du bassin versant	< 500 000	2,9 millions	~20 000	Varie	Varie	10 000 < x < 4 000 000	
Administration (fédérale + provinciale/territoriale)	(CAN, BC, AB, SK, Yk, NWT)	2 (CAN, BC)	2 (CAN, BC)	1 (ON)	1 (QC)	2 (CAN, QC)	
Fonctions de gouvernance							
Entente législative liant les parties	Oui (The Mackenzie River Basin Transboundary Waters Master Agreement	S/O	Non	s/o	s/o	Oui (Plan d'action Saint-Laurent)	
Personne morale	Oui (conseil d'administration)	Oui (le Council est un conseil d'administration)	Non	Oui (Loi sur les offices de protection de la nature)	Oui (organismes sans but lucratif enregistrés en vertu de la partie 3 de la <i>Loi sur les compagnies</i> Québec	Non	
Plan de gestion du bassin versant	Non	Oui (Strategic Plan 2016-2021	Oui (Cowichan Basin Water Management Plan)	Oui (à l'échelle des sous-bassins versants	Oui (plans directeurs de gestion de l'eau)	Oui (plans régionaux de gestion intégrée)	
Pouvoir de réglementation	Non	Non	Non	Oui (à l'échelle de la planification municipale	Non	Non	
Nombre de représentants	13 (3 du fédéral, un par province/territoire, 1 Premières Nations par province/territoire)	38 (22 des gouvernements dont 3 du fédéral, 3 de la CB., 1 district régional, 1 Premières Nations par groupe linguistique, et 16 non gouvernementaux y compris 2 par région géographique, 1 jeunesse)	12 (coprésidé par le chef des Premières Nations et le maire)	Entre 12 et 25 (80 % sont des élus municipaux)	Entre 10 et 30 : 1/3 municipal, 1/3 économique, 1/3 collectivité	Entre 15 et 35 (représentation proportionnelle)	
Représentants des Premières Nations	Oui, un par province/territoire Savoir traditionnel dans le processus de prise de décision et a un comité, mais les droits autochtones ne sont pas expressément reconnus dans l'accord-cadre.	Oui, 1 par groupe linguistique. Les droits autochtones sont reconnus dans leur « Charter for sustainability ». Le FBC reconnait les Premières Nations à titre de palier de gouvernement.	Oui, le Board est coprésidé par le chef des Premières Nations	Non	Oui, à l'égard de la Loi de l'extension des frontières de Québec de 1912 et de la volonté des Premières Nations de participer (les sièges sont disponibles mais rarement occupés)	Oui, à l'égard de la Loi de l'extension des frontières de Québec de 1912 et de la volonté des Premières Nations de participer (les sièges sont disponibles mais rarement occupés)	
Représentation gouvernementale	Oui, le conseil est nommé par les gouvernements	Oui, le Council est composé des 4 paliers de gouvernements (fédéral, provincial, local et Premières Nations), ainsi que le secteur privé et la société civile.	Oui, 3/12 sont recommandés par les gouvernements fédéral et provincial	Non	Observateurs seulement	Observateurs seulement	
Sources de financement	Gouvernements fédéral, provincial, territorial	Gouvernements fédéral, provincial et municipaux	Subventions/gouvernement local	Gouvernement municipal (48 %), revenus auto-générés (40 %), gouvernement provincial (10 %), gouvernement fédéral (2 %)	Gouvernement provincial (125 k\$ par année) gouvernement municipal et revenus auto-générés	Oui, une par province/territoire. Le savoir traditionnel est valorisé dans le processus de décision et il y a un comité du savoir traditionnel, mais les droits autochtones ne sont pas reconnus expressément dans l'accord-cadre.	
Budget annuel moyen	S/O	3,8 M\$	s/O	Entre 2 M\$ et 30 M\$	250 000 \$	125 000 \$	

Modèles canadiens de gouvernance des bassins versants (Suite)						
Caractéristiques	Mackenzie River Basin Board	Fraser Basin Council	Cowichan Watershed Board	Offices de protection de la nature	Organismes de bassin versant	Tables de concertation régionales – Fleuve Saint-Laurent
Autres renseignements						
Divers			Le conseil se réunit mensuellement. Le public est invité à assister aux réunions.	Exemples d'un office de protection de la nature : Examiner les propositions de développement; règlementer la construction dans les zones sensibles sur le plan environnemental (règlement de l'Ontario 174/06 – Développement, perturbation des terres humides et destruction des berges et des cours d'eau; règlementation des installations sceptiques.	Les tables de concertation régionales et les OBV sont mutuellement membres des conseils d'administration lorsque les territoires se chevauchent. La mission et la composition des organismes sont définis dans la Loi affirmant le caractère collectif de ressources en eau et visant à renforcer leur protection (C6.2)	Les tables de concertation régionales visent à produire un plan de gestion intégrée de l'eau dans une zone qui n'est pas un bassin versant. La mission et la composition des organismes sont définis dans la Loi affirmant le caractère collectif de ressources en eau et visant à renforcer leur protection (C6.2)
Sources	The Mackenzie River Basin Board. http://www.mrbb.ca. Accessed on November 23, 2016	 Fraser Basin Council.http://www.fraserbasin.bc. ca/ Accessed on November 23, 2016. Fraser Basin Council. 2013. Charter for Sustainability. Accessed on November 23, 2016 from: http://www.fraserbasin.bc.ca/_Libr ary/Fraser_Basin_Council/charter_f or_sustainability.pdf Canada Revenue Agency. Government of Canada. Fraser Basin Council Society. Accessed on November 23, 2016 from: http://www.cra-arc.gc.ca/chrts-gvng/lstngs/menu-fra.html 	Cowichan Watershed Board. http://www.cowichanwatershedbo ard.ca/ Accessed on November 23, 2016 Westland Resource Group. 2007. Cowichan Watershed Water Management Plan. Accessed on November 23, 2016 from: http://www.cowichanwatershedbo ard.ca/sites/default/files/Cowichan BasinWaterManagementPlan-March2007.pdf	Conservation Ontario. http://conservationontario.ca/ Conservation Ontario. 2015. Fact Sheets. Accessed on November 23, 2016 from: http://conservationontario.ca/images/ 2016/2015_CO_Fact_Sheet.pdf RVCA. 2016. Annual Report. Accessed on November 23, 2016 from: http://www.rvca.ca/news/2016_annual _report/RVCA%20Annual%20Report%2 02016.pdf SNC. 2016. Appendix A. Budget 2017. Accessed on November 23, 2016 from: http://www.nation.on.ca/sites/default/ files/1a%202017%20Budget_5.pdf MVCA. 2015. Annual Report. Accessed on November 23, 2016 from: http://mvc.on.ca/wp- content/uploads/2016/02/2015-MVCA- Annual-Report.pdf Canada Revenue Agency. Government of Canada. RRCA. Accessed on November 23, 2016 from: http://www.cra-arc.gc.ca/chrts- gvng/lstngs/menu-fra.html GRCA. 2016. Budget and financial statements. Accessed on November 23, 2016 https://www.grandriver.ca/en/who- we-are/Budget-and-Financial- Statements.aspx	 D. Cloutier, communications personnelles, January 2017. A. Verville, communications personnelles, January 2017. 	 Plan d'action Saint-Laurent. Accessed on November 23, 2016 from: http://planstlaurent.qc.ca TCR HSLGM. Accessed on November 23, 2016 from: www.hslgm.org ZIP Lac Saint-Pierre. Accessed on November 23, 2016 from: http://comiteziplsp.org/tcrlsp/actu alites-tcrlsp/ TCCRQ. Accessed on November 23, 2016 from: http://www.cmquebec.qc.ca/tcrq A. Verville, personnal communication, January 2017. N. Millot, personnal communications, November 2016.